

de consentir des prêts selon les besoins du moment si elle se voyait privée de l'étai d'autres banques plus importantes?—R. Je suis prêt à déclarer que chez les banques de cette catégorie, 50 pour cent au moins des prêts consentis aux fermiers prennent la forme de papier monnaie.

Q. Existe-t-il des données à cet effet dans vos archives?—R. Non, je parle sur la foi de mon expérience en l'espèce.

Q. Existe-t-il quelque archive qui nous permette de nous renseigner là-dessus?—R. Non, il n'en existe pas. Un fermier se présente pour emprunter; il le fait soit en déposant l'emprunt au crédit de son livret, soit en l'emportant avec lui; j'irai jusqu'à dire que la moitié du temps il emporte l'argent emprunté. Je parle ici de ce que je sais par mon passage dans les succursales.

Q. Vous avez dit que les banques indemnisent le gouvernement des avances à elles consenties, et vous avez ajouté que par là on se trouve à barrer la route à l'inflation?—R. Je l'ai dit.

Q. Mais comment?—R. L'escompte payé contre des avances, sous le régime de la loi des finances, est tellement élevé que ces avances constituent le fonds le plus dispendieux sur lequel une banque puisse jouer, ce qui fait que la marge de profits atteinte à cet égard par la banque est la plus petite que nous connaissons, et pour cette raison nous limitons le plus strictement possible le plafond de ces avances.

Q. Votre propre banque n'a pas eu à s'adresser au gouvernement pas plus qu'à la commission à propos d'avances?—R. Non.

Q. Mais alors n'avez-vous pas toute liberté de prêter dans la mesure la plus large possible? Comment le gouvernement ou la commission peuvent-ils freiner vos activités en ce sens?—R. En prêtant, il nous faut faire le débours d'une somme équivalente. Advenant pénurie de fonds, nous nous adressons à la commission fédérale des finances pour en obtenir.

Q. Je ne vois nullement là un moyen de freiner une velléité d'inflation?—R. C'est que nous ne serions pas disposés à payer ce taux d'escompte pour un emprunt.

Q. Mais vous pourriez continuer à multiplier vos prêts; or ce que, comme institution bancaire, vous pouvez faire, les autres banques le peuvent également?—R. C'est affaire de jugement. Vous posez là un cas purement hypothétique.

Q. C'est vrai, mais il ne s'agissait pas d'un cas purement hypothétique, il y a à peine quelques années, quand, durant la guerre, l'inflation a atteint un plafond assez élevé?—R. C'est vrai, mais à l'époque les banques n'étaient pas cause de l'inflation.

Q. Qui donc l'était?—R. J'oserais dire que ce furent les marchands, les manufacturiers et la population en général qui voulaient à tout prix se constituer des stocks sans égard au taux de l'escompte.

Q. Admettons-le, mais les banques restaient tout de même responsables de cette libéralité envers la population. Eussent-elles agi comme elles l'ont fait, sachant que leur attitude amènerait un désastre financier?—R. Non. Elles ignoraient qu'un désastre financier pût s'ensuivre; en fait, il n'y a pas eu de désastre; mais il leur fallait aller de l'avant, et elles y allaient, vu les prix atteints par le marché, et afin de permettre à leurs clients d'acheter la marchandise nécessaire; mais elles s'imposaient une limite raisonnable.

Q. Il ne s'agissait donc pas ici d'un cas hypothétique; en fait les banques ont prêté, ce qui a eu pour effet d'amener une inflation?—R. Non, cette inflation n'est pas née des prêts octroyés par les banques. Ecoutez-moi bien. Elle est née de l'inflation des prix occasionnée par la course pour la marchandise nécessaire et que l'on craignait ne pas pouvoir se procurer à l'après-guerre. Or, de toute nécessité les banques devaient dans une certaine mesure protéger leurs clients. Personne plus que les banques n'a fait de pertes à la suite de cette déflation; par ailleurs personne plus qu'elles ne prévoyait qu'elle devait survenir.